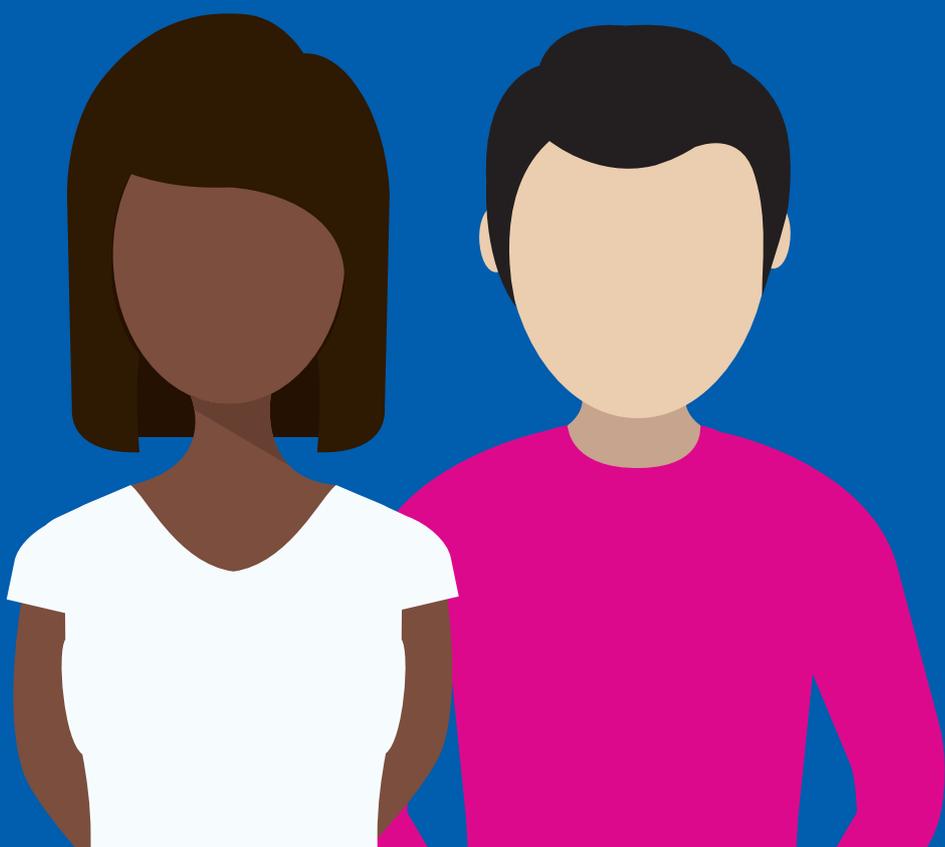


**Energy  
Formation**

**JE SUIS ACTEUR,  
ACTRICE ET RESPONSABLE  
DE MA FORMATION**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**



## BIENVENUE CHEZ ENERGY FORMATION



# ÉDIFI TO

**NOUS CROYONS  
QUE LES FEMMES ET LES  
HOMMES DANS LES  
ENTREPRISES SONT À LA  
BARRE DE LEUR DESTIN  
INDIVIDUEL, NOTAMMENT  
PROFESSIONNEL.**

Nous croyons que la formation est un outil puissant pour tout parcours de vie. Nous croyons que le professionnalisme est le rempart le plus important d'une entreprise. S'il faiblit, c'est la valeur de l'entreprise qui vacille. Nous croyons qu'au-delà du manager, du formateur, de la formatrice, ... les premiers acteurs et actrices du professionnalisme sont les salariés. Nous croyons qu'en complément du présentiel, le digital ouvre de nouveaux horizons à un monde de la formation professionnelle en profonde mutation. Nous croyons que la formation, investissement financier important pour nos clients, doit avoir des résultats tangibles dans le quotidien de leurs salariés. Nous croyons que l'être humain a besoin d'expérimenter pour apprendre.

Nous croyons à la force du questionnement et du droit à l'erreur pour grandir professionnellement.

Nous intégrons l'outil industriel dans la salle de cours et immergeons les stagiaires dans des situations les plus proches de leur quotidien professionnel, chaque fois que possible.

Nous co-construisons avec nos clients les formations que nous dispensons et sommes force de proposition pour intégrer des approches pédagogiques novatrices efficaces.

Nous professionnalisons nos formateurs et nos formatrices sur leur expertise pédagogique. Parce que chaque stagiaire apprend différemment et a besoin d'un enseignement adapté.

Nous, collaborateur·rice·s d'Energy Formation, quel que soit notre métier, œuvrons chaque jour pour mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage pour nos stagiaires. Pour hisser toujours plus haut le professionnalisme gazier, nous croyons à la force d'une expérience stagiaire inoubliable : épanouissante, porteuse de nouvelles compétences, orientée vers de nouveaux possibles. Cette expérience d'apprentissage, nous en sommes tous à la fois les bénéficiaires et les garants : pas de stage réussi sans stagiaires engagés.

Ce règlement a pour ambition d'organiser la vie sur les lieux où Energy Formation dispense ou fait dispenser par la communauté Mercure et les autres prestataires de formation son offre. Il s'applique aux stagiaires, partout où ils se trouvent et notamment dans les espaces de formation physiques ou virtuels, mais aussi les autres lieux mis à leur disposition, comme les parkings, vestiaires, magasins, showrooms, salles de pause, learning lab... et les restaurants inter-entreprises quel que soit le campus.

Ce document a été conçu en cohérence avec le Code du travail et le règlement intérieur de GRDF. C'est un outil du vivre-ensemble, dans lequel nous vous proposons les conditions qui vous permettront de vivre une expérience d'apprentissage réussie et, plus simplement, de passer un moment le plus épanouissant possible avec la communauté des stagiaires et des salariés.

## « ON COMMENCE À VIEILLIR LORSQU'ON A FINI D'APPRENDRE » PROVERBE JAPONAIS.

Vous aurez le droit de dire je ne sais pas, de demander plus de précisions, de dire quand vous ne comprenez pas, de vous tromper, de demander de l'aide et de donner votre avis.

Ce règlement est une garantie collective du vivre-ensemble. Il nous revient à tous de le respecter et de le faire respecter.

Prenez le temps de lire ces quelques pages : si certains passages ne vous semblent pas clairs, n'hésitez pas à vous les faire expliquer par vos interlocuteur·rice·s sur nos lieux de formation.

*Stéphane Doistau*  
*Directeur d'Energy Formation*

**JE SUIS INVITÉ·E  
À PRÉPARER  
MON ARRIVÉE**



La préparation de la formation est une étape essentielle sur le chemin de la réussite de mes apprentissages. Voici quelques indications pour être prêt·e à mon arrivée.

La convocation et ses pièces jointes que j'ai reçues, et la fiche de stage consultable sur le portail d'Energy Formation, détaillent :

#### • LES PRÉREQUIS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DE MON APPRENTISSAGE.

Le non-respect de ces prérequis peut constituer un motif d'exclusion du stage. Il me revient d'être acteur·rice de ma formation et de m'assurer que je possède bien ces prérequis.

#### • LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LES TRAVAUX PRATIQUES.

Je dois me munir de ces équipements (Équipements de Protection Individuelle, Vêtements Image de Marque, outils de mobilité, etc.). Je dois disposer d'une tenue de ville décente, notamment pour accéder aux lieux de restauration collective.

En toute occasion, je dois porter des chaussures couvrantes pour être protégé·e en cas de chute de plain-pied ou de chute d'objets.

#### • LES HORAIRES DE DÉBUT ET FIN DE MA FORMATION.

En dehors de ces horaires, je peux bénéficier de certaines activités, en cohérence avec les horaires d'ouverture du lieu.

Le cas échéant, je suis invité·e à me renseigner auprès de mes interlocuteurs sur le lieu de formation.

#### • DANS CERTAINS CAS, DES MODALITÉS D'ACCÈS À DES SERVICES DE FORMATION EN LIGNE.

Je suis invité·e à garder confidentielles ces informations (lien, identifiants, mode opératoire).

Pour limiter le risque routier, je suis encouragé·e à privilégier les transports en commun. Je peux me référer aux informations pratiques qui m'ont été communiquées avec ma convocation pour sélectionner ma solution d'hébergement.

Pour ma sécurité et celle des autres, il m'est interdit d'introduire de l'alcool ou des stupéfiants, de consommer ces substances ou d'être sous leur emprise.

Par ailleurs mon expérience d'apprentissage sera accomplie si je suis dans de bonnes conditions physiques et psychiques. L'attention et la mémorisation sont des facteurs clés de réussite de mon apprentissage : la qualité de mon sommeil et ma motivation seront décisives.

Si je souffre d'une pathologie, que je suis en situation de handicap, et/ou que je prends des médicaments susceptibles d'altérer ma vigilance, je suis invité·e à le signaler à mon formateur ou ma formatrice.

Lors de mon arrivée sur le lieu de formation, je dois pouvoir justifier de mon identité.

Sur les espaces de circulation, je suis soumis·e au code de la route. Il m'est demandé de stationner mon véhicule de manière à pouvoir repartir en marche avant.

Après mon arrivée sur le lieu de formation, les consignes de sécurité me sont présentées lors d'une séquence d'accueil.

# JE RESPECTERAI UN ENVIRONNEMENT DE FORMATION PRIVILEGIE

Un lieu de formation est un espace commun qui doit rester **agréable à tous.**

Pour cela, il m'est demandé de **respecter les règles élémentaires d'hygiène, d'ordre et de propreté** dans tous les locaux, notamment dans les vestiaires et les sanitaires.

Conformément aux engagements d'Energy Formation en matière de développement durable et de protection de l'environnement, et afin de préserver le cadre de vie, **j'utiliserai les moyens de collecte et de tri sélectif mis à ma disposition** (containers, poubelles, cendriers etc...).

Selon le lieu de formation, Energy Formation me propose l'accès à une série de **services destinés à améliorer mon expérience** : activités de détente (espaces extérieurs, lieux de pause, restaurant d'entreprise) ou de découverte (FabLab ou LearningLab, Showroom). Je peux en profiter, dans **le respect de l'intégrité et de la sérénité des lieux.**

Durant mon séjour, **je peux disposer des emplacements extérieurs réservés, équipés de cendriers.** En dehors de ces emplacements, en vertu de la réglementation, je suis tenu-e de me conformer à l'interdiction de fumer et de vapoter.

Selon le lieu de formation, Energy Formation me propose de bénéficier **d'un service de restauration sur place.** Pour des raisons d'hygiène, l'accès au restaurant d'entreprise se fait en tenue appropriée (tenue civile ou à défaut tenue de travail propre).

Les derniers épisodes d'épidémie et de pandémie nous ont rappelé **l'importance et l'obligation d'adopter ces mesures d'hygiène et de propreté.** Durant ces périodes, je m'applique à respecter les mesures de protection mises en œuvre sur les lieux de formation intégrant notamment les gestes protecteurs, la distanciation physique et le port du masque.

UTILISER LES PAILLASSONS



NE PAS METTRE LES PIEDS  
SUR LES SIÈGES



JETER SES DÉTRITUS  
DANS LES POUBELLES

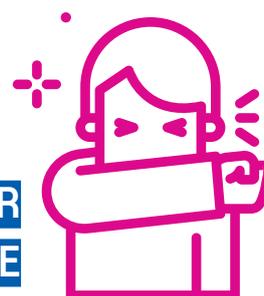


SE LAVER LES MAINS  
RÉGULIÈREMENT

RANGER  
SON ESPACE DE TRAVAIL

JETER SES MÉGOTS  
DANS LES CENDRIERS

TOUSSER  
DANS MON COUDE



# J'UTILISERAI DES ÉQUIPEMENTS DE FORMATION

Energy Formation met à ma disposition les matériels nécessaires au bon déroulement de mon séjour. La qualité, la commodité et la facilité de mon apprentissage passe par la conservation en bon état de fonctionnement et de propreté de ces biens.

J'ai le droit de ne pas savoir comment utiliser certains équipements (vestiaire, outillage, équipement pédagogique, ordinateurs, tablettes, documents de travail, etc.). Je suis invité·e dans ce cas à me rapprocher de mes interlocuteur·rice·s sur le lieu de formation.

Le respect des conditions d'utilisation, le nettoyage, le rangement, la signalisation des détériorations, des incidents, des défaillances ou des anomalies participent à la conservation en bon état du matériel. Grâce à ma vigilance, Energy Formation pourra maintenir des moyens bien entretenus, au bénéfice de tous les utilisateur·rice·s.

Certains équipements, comme les douches, les vestiaires ou les vêtements de travail, sont à usage exclusif des stagiaires : le soin et la vigilance que je leur accorderai participent à la qualité de l'expérience d'apprentissage. L'ensemble des matériels mis à ma disposition, le temps du stage, est sous la responsabilité d'Energy Formation. Il m'est demandé de les restituer après utilisation.

Au cours de ma formation, je peux être amené·e à conduire un véhicule ou un engin de manutention ou de levage, à la demande des formateurs ou des formatrices. Pour cela, je dois disposer d'un permis en cours de validité. Le Code de la route, le respect des conditions de circulation et de stationnement sur les lieux de formation s'imposent à tous, pour la sécurité de chacun.

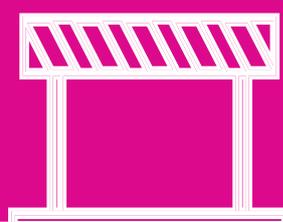
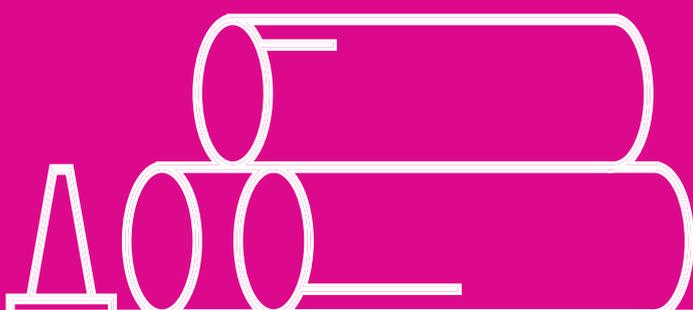
Les matériels de secours (extincteurs, défibrillateurs, trousse de premier secours, etc.) doivent être manipulés conformément à leur destination. Leur utilisation doit être immédiatement portée à la connaissance de mes interlocuteur·rice·s sur le lieu de formation. Leur accès doit, en toutes circonstances, rester libre et facilité.

Pour garantir la disponibilité et le bon état de fonctionnement et de propreté des équipements et matériels, Energy Formation procède régulièrement à des contrôles. Les auteurs de vol ou de dégradation volontaire du matériel s'exposent à des sanctions.

Pendant les épisodes de fortes chaleurs ou de grands froids, j'adapte ma tenue vestimentaire et mon comportement aux conditions climatiques en lien avec les préconisations des équipes de formation sur les lieux de formation.

Par ma signature lors de mon émargement, je reconnais que l'utilisation des outils informatiques doit se faire sous le contrôle d'un formateur ou d'une formatrice et dans le cadre exclusif de la formation.

Energy Formation ne serait être tenu pour responsable de mes éventuelles dérives d'utilisation et d'usage des outils informatiques en dehors du cadre de la formation. En conséquence, l'accès pourrait être refusé à tout ou partie des outils informatiques



# JE VAIS VIVRE UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE

Les horaires de ma formation sont portés sur ma convocation et m'engagent à être présent·e pendant toute la durée de la formation. Pour cela, le formateur ou la formatrice recueille ma signature sur un bordeau de présence biquotidienne.

Afin de rendre profitable mon expérience d'apprentissage, il est nécessaire de respecter quelques comportements favorables au mieux vivre ensemble, tels que :

- **ARRIVER À L'HEURE ET RESPECTER LES TEMPS DE PAUSE**, en accord avec le formateur ou la formatrice.

- **ME MONTRER RESPECTUEUX·SE, TOLÉRANT·E ET OUVERT·E D'ESPRIT.**

Tous les propos, attitudes et comportements fondés sur le sexisme, l'homophobie, le racisme, le handicap ou sur des stéréotypes discriminatoires (en lien avec l'origine ethnique, la religion, les convictions philosophiques ou le genre) sont interdits. « **Qu'elle soit directe, indirecte, sous forme de harcèlement ou d'injonction de discriminer, la discrimination est totalement proscrite** ».

- **FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION QUANT À MES CONVICTIONS RELIGIEUSES**, éviter toute forme de prosélytisme.

- **ÊTRE À L'ÉCOUTE DES AUTRES ET FAIRE PREUVE DE BIENVEILLANCE** dans l'échange avec les autres.

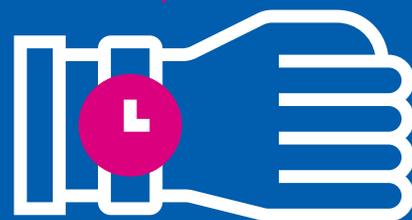
- **ÊTRE ACTEUR·RICES DE MA FORMATION** et poser des questions.

Pendant mon séjour, mes biens personnels (y compris mon véhicule) demeurent sous mon entière responsabilité.



## CONDUITE À TENIR EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE

10.00



### ANTICIPÉ

1 Je transmets ou je fais transmettre une validation écrite de mon employeur, sous forme de courriel, à l'adresse qui figure sur la convocation.

### IMPRÉVU

1 Je signale mon retard ou mon absence à mon employeur dès que possible.

2 Je signale mon retard ou mon absence à Energy Formation, au numéro qui figure sur la convocation ou celui qui m'a été transmis à mon arrivée en formation.

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

1 Je signale ou fais signaler mon accident à mon employeur dès que possible, et au plus tard sous vingt-quatre heures.

2 Je signale ou fais signaler mon accident à Energy Formation, dès que possible, au numéro qui figure sur la convocation ou qui m'a été transmis à mon arrivée en formation.



## RÈGLES À ADOPTER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Je respecte la vie privée



Je ne porte pas atteinte à autrui



Je ne tiens pas des propos à caractères injurieux, diffamatoire ou raciste



Je respecte le droit d'auteur

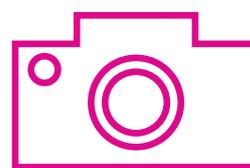


Je fais attention à mes écrits sur les sujets polémiques liés aux enjeux de la filière énergétique (par exemple : gaz de schiste, place du nucléaire).

Afin de faciliter mes apprentissages, mon téléphone portable doit être paramétré en mode silencieux ou vibreur, sauf sur instruction du formateur ou de la formatrice pour une utilisation à des fins pédagogiques.

Pour des raisons de sécurité, à proximité des installations pédagogiques, l'usage de matériel électronique est proscrit, sauf sur autorisation du formateur ou de la formatrice, dans le cadre de la formation.

La prise de photographies et/ou de films est soumise à l'approbation des personnes filmées ou photographiées.



Dans le cadre de ma formation, ou de mon usage personnel, je peux être amené·e à utiliser des espaces virtuels pour communiquer, par exemple des réseaux sociaux, sites web de partage de photos/vidéos ou de micro-blogging.

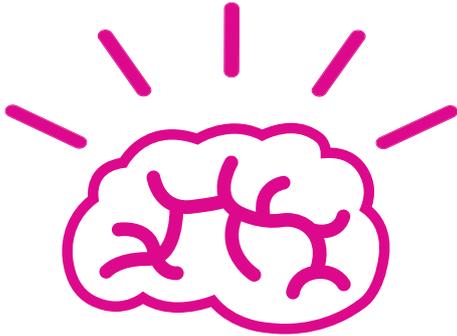
**LES RÉSEAUX SOCIAUX SONT DES ESPACES OUVERTS D'INTERACTIONS, DE PRISES DE POSITIONS ET D'INNOVATIONS.**

Je n'oublie pas que tout ce que je publie m'implique personnellement. Il est essentiel que je réfléchisse ou que je prenne conseil avant de poster, car il est difficile d'effacer définitivement ce que je publie.

Je pense à préserver les informations professionnelles confidentielles, l'intimité de ma vie privée et évite d'avoir des propos trop vifs ou malencontreux. Je veille à ce que ma sphère privée n'interfère pas avec ma sphère publique.

**La solution peut être la création d'un compte à titre professionnel, distinct du compte que j'ai à titre personnel.**

**JE DEVRAI AVOIR  
L'ESPRIT CLAIR**



Avec un cerveau préparé, frais et disponible, le stagiaire optimise les apprentissages de sa formation. C'est pourquoi, il ne devra pas être d'astreinte la veille et pendant sa formation afin de garder son plein potentiel d'apprentissage.

Par ailleurs, il ne doit pas être embrumé par l'usage d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments quand ils ne font pas l'objet d'une prescription.

Dans un objectif prioritaire de préservation de l'intégrité physique du salarié et des tiers, les stagiaires affectés à un stage comportant des activités à risque<sup>1</sup>, pourront se voir imposer par la Direction ou l'un de ses représentants un test de dépistage homologué de l'alcoolémie.

Tout contrôle est effectué dans le respect de la dignité et des droits et libertés de la personne concernée.

En cas de test positif ou de refus de se soumettre à ce test, le-la stagiaire sera exclu-e définitivement du stage sur décision de Directeur d'Energy

1. (intervention sur des ouvrages gaz, activité de conduite ou d'exploitation de réseaux, conduite de véhicule automobile).

Formation ou d'un de ses représentants, avec signalement à la hiérarchie du stagiaire.

Les autres stagiaires, non affectés à un stage comportant des situations à risque, présentant un état d'ébriété de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger, pourront se voir imposer par la Direction ou l'un de ses représentants un test de dépistage homologué de l'alcoolémie dans les conditions indiquées ci-dessus.

## LES DÉPISTAGES SERONT RÉALISÉS DANS LES CONDITIONS SUIVANTES:

- Le-la stagiaire sera averti-e de son droit de solliciter la présence d'un tiers pour assister au contrôle ;
- Ces contrôles seront effectués par des représentants de la Direction ;
- Le-la stagiaire aura la possibilité de contester le résultat en demandant une contre-expertise par un nouveau test qui devra être effectué dans les 20 minutes suivant ce premier contrôle, et dans les mêmes conditions.





**ET EN CAS  
DE FAUSSE ROUTE,  
JE M'EXPOSE À**

Sur les lieux où Energy Formation dispense son offre, la priorité d'Energy Formation est que je puisse évoluer en toute sécurité et dans des conditions favorables à la réussite de mon apprentissage.

Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement ainsi que tout agissement considéré comme fautif par la direction d'Energy Formation fait l'objet d'un rappel du règlement et peut faire l'objet d'une sanction.

Les mesures retenues tiennent compte de la gravité et de la nature du manquement constaté. En respectant un ordre de graduation des mesures, elle peuvent consister en :

- **UN RAPPEL À L'ORDRE** par le formateur ou la formatrice,
- **UN RAPPEL À L'ORDRE** par la ligne managériale d'Energy Formation, sans signalement à la ligne managériale de l'intéressé-e,
- **UN SIGNALEMENT** par un-e représentant-e de la ligne managériale d'Energy Formation, avec signalement à la ligne managériale de l'intéressé-e,
- **UNE EXCLUSION DÉFINITIVE** du stage sur décision de la direction d'Energy Formation ou d'un de ses représentant-e-s, avec signalement à la ligne managériale de l'intéressé-e.

Lorsque le Directeur d'Energy Formation, son ou sa représentant-e envisage une exclusion définitive, il respecte les principes définis par le Code du Travail, notamment en matière de convocation et de droit de se faire assister. L'exclusion ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

En application de l'article R. 6352-5 du Code du travail, lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé comme suit : le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge; au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix notamment le délégué du stage. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

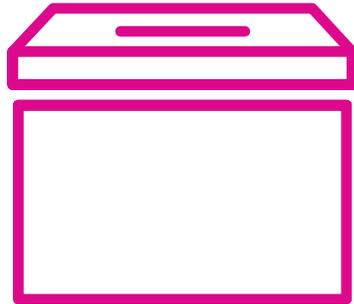
Aucune sanction ne peut être infligée aux stagiaires sans qu'ils-elles n'aient été informé-e-s au préalable des griefs retenus contre eux ou elles

## Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le Directeur d'Energy Formation ou son représentant-e informe de la sanction prise, l'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé prenant en charge les frais de formation, lorsqu'il est connu.

Toute mesure impliquant un signalement à la ligne managériale - pour les salariés GRDF - et toute mesure supérieure à un rappel à l'ordre - pour les salariés externes - font l'objet d'une notification écrite et motivée à la le stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre récépissé.

**JE SERAI REPRÉSENTÉ·E  
PAR DES DÉLÉGUÉ·E·S  
DANS UN STAGE DE PLUS  
DE CINQ CENTS HEURES**



Les délégué·e·s des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenant·e·s sur les lieux de formation. Ils·elles présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS EST OBLIGATOIRE  
POUR TOUS LES STAGES D'UNE DURÉE  
SUPÉRIEURE À 500 HEURES.**

Tous les stagiaires de 18 ans révolus sont électeur·ice·s et éligibles, à moins qu'il·elle·s n'aient été déchu·e·s de leurs droits civiques par une décision de justice définitive. Il est procédé simultanément à l'élection d'un·e délégué·e titulaire et d'un·e délégué·e suppléant·e, au scrutin uninominal à deux tours. L'élection intervient pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Un procès-verbal de carence est établi et affiché après la quarantième heure, en l'absence de candidats.

Les délégué·e·s sont élu·e·s pour la durée de leur stage. Leur mandat prend fin avec la fin de la formation, quel qu'en soit le motif.

**LE COLLECTIF D'ENERGY  
FORMATION SE JOINT À MOI  
POUR VOUS SOUHAITER UN  
EXCELLENT STAGE.  
ET SURTOUT AVEC DU PLAISIR  
POUR APPRENDRE.  
C'EST UN MOTEUR RECONNU  
PAR LA SCIENCE !**

Stéphane Doistau,  
Directeur d'Energy Formation